

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°005****page 1/2****EXTRAIT:****Nombre de membres en exercice : 25**

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, M.PREHER, Mme DE COURREGES

Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno SULLI**OBJET : Attribution d'une subvention pour l'organisation du transport solidaire**

Plusieurs communes du territoire de Grand Châtellerault sont favorables à l'idée de développer le projet d'un transport solidaire : Antran, Availles en Châtellerault, Cenon, Colombiers, Dangé Saint Romain, Ingrandes-sur-Vienne, Lencloître, Leugny, Leigné-sur-Usseau, Mondion, Naintré, Les Ormes, Oyré, Saint-Genest d'Ambière, Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Sénillé-Saint-Sauveur, Sérigny, Usseau, Thuré et Vaux-sur-Vienne.

Afin de mutualiser et professionnaliser la mise en relation, le Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne (CIF-SP) s'est proposé d'être le porteur de projet.

Il s'agit d'accompagner les communes qui le souhaitent à dupliquer et adapter le transport solidaire puis de mettre en place une plateforme de mutualisation.

Au vu du budget nécessaire pour cette action, le CIF-SP demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 12 000 €.

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3.I.2.3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération du conseil communautaire n°2 du 22 avril 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault accompagne une telle démarche en terme de mobilité,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver cette demande de subvention de fonctionnement à la CIF-SP de 12 000 € pour l'année 2019,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019

n°005

page 2/2

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **Adopté à l'unanimité**